

Séance ordinaire du 27 juin 2019

ETAIENT PRESENTS : Messieurs RUIZ José, GOSSEREZ Alain, THILLAYS Bernard, BENATO Yannick, LEMAUUR Gilles, AOUAOU Harcen, LUYINDULA Pierre, MEUNIER Jacky,

Mesdames ROUSSELET Marie-Annick, GADEAU Sylvie, GAUTHIER Catherine, YASAR KAYGISIZ Denise, PASCAL DE RAYKEER Brigitte.

ETAIENT REPRESENTES : Monsieur CHOMET Francis représenté par Monsieur THILLAYS Bernard
Madame FONTENAILLE Marie-Hélène représentée par Monsieur MEUNIER Jacky
Monsieur MITOT Jean représenté par Monsieur BÉNATO Yannick
Monsieur CARRION Marc représenté par Madame ROUSSELET Marie Annick
Madame GRANET Isabelle représentée par Monsieur GOSSEREZ Alain
Madame KAYGISIZ MASSON Aurélie représentée par Madame YASAR KAYGISIZ Denise
Madame WAHL Agnès représentée par Monsieur RUIZ José
Madame AVRIL Elisabeth représentée par Madame GADEAU Sylvie

Absents : Madame DUPRE Maryse, Monsieur KRASNIC Cédimir

Secrétaire de Séance : Madame YASAR-KAYGISIZ Denise.

Monsieur le Maire ouvre la séance.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 9 AVRIL 2019.

Le Maire demande à l'ensemble des élus présents si des observations sont à émettre sur le procès verbal de la séance du Conseil Municipal du 9 avril 2019. Aucune observation n'est émise.

Le Procès-verbal de la séance du 9 avril 2019 est approuvé à l'unanimité.

1) Projet de maraichage - Dispositif régional de soutien aux initiatives d'agriculture urbaines et périurbaines – Demande de subventions

Un projet d'installation d'un maraicher est à l'étude sur des terrains communaux à l'arrière du Parc de la sauvagerie. Ce projet peut être soutenu financièrement et techniquement par un dispositif régional de soutien aux initiatives d'agriculture urbaine et périurbaine ainsi que par le programme Leader du Feader. Cela consisterait à aider un maraicher à s'installer sur la commune pour de la culture biologique et surtout locale. Maraichage qui servirait à l'approvisionnement de particuliers mais surtout de la cuisine centrale.

Le conseil Municipal donne un avis favorable à la poursuite des études pour ce projet et solliciter les instances pour obtenir un soutien technique et financier.

Voix POUR : 21

2) Budget communal : Décision modificative n°1

Le Budget Communal 2019 a été voté en séance du Conseil Municipal du 9 avril 2019.

En cette séance, il est proposé une décision modificative n°1 afin d'intégrer dans le Budget de nouvelles modifications.

Le conseil municipal accepte – à la majorité – la décision modificative n°1 au budget communal 2019.

Voix POUR : 20 – ABSTENTION : 1

3) Autorisation d'engagement des dépenses imputables au compte 6232

Dans un souci d'harmonisation et afin de respecter la réglementation en vigueur, il convient de valider l'ensemble des dépenses autorisées au titre du compte d'imputation

6232 « Fêtes et Cérémonies » comme spécifié dans les règles comptables.

Le conseil municipal approuve – à la majorité – la mise en pratique de cette décision.

Voix POUR : 20 – ABSTENTION : 1

4) Personnel communal – Création de poste

Suite à un avancement de grade dans l'effectif du personnel communal, à une demande de détachement :

Il est décidé :

D'autoriser la création de :

1 poste d'Animateur Principal 1ère classe à compter du 1^{er} juillet 2019.

1 poste d'attaché territorial à compter du 1^{er} septembre 2019.

Le conseil municipal approuve – à l'unanimité – cette modification à apporter au tableau des effectifs. Voix POUR : 21

5) Acquisition de deux parcelles liées à la voirie communale – Classement domaine public communal.

La Commune souhaite se porter acquéreur pour un euro symbolique chacune de deux parcelles :

Impasse privée Billard

Voie et dépendances en face de la Mairie

Le conseil municipal accepte – à l'unanimité – cette transaction et le transfert de ces deux voies dans le domaine public communal. Voix POUR : 21

6) Voie de contournement du Bréau – demande de classement dans le domaine public communal

La rétrocession de la voie de contournement du Bréau au profit de la commune a été réalisée récemment. Afin qu'elle puisse être prise en charge dans les compétences voirie de la CCPM, il est nécessaire que cette voie soit classée dans le domaine public communal.

Le conseil municipal accepte – à l'unanimité – ce classement pour cette voie.

Voix POUR : 21

7) Collège Elsa Triolet – Convention d'occupation du Dojo : Salle Ambroise Croizat :

Pour faire face à une forte augmentation de leurs effectifs scolaires pour l'année 2019/2020 et à des travaux d'extension prévus dans leur gymnase, le Collège avait demandé en Septembre dernier l'utilisation du DOJO. Une convention avait été signée pour 3 créneaux par semaine, afin de pouvoir maintenir leurs activités sportives. Le collège souhaite renouveler cette occupation dans les mêmes conditions. Une convention sera alors signée avec le Conseil Départemental. Une participation financière forfaitaire par nombre d'élèves sera alors fixée.

Le conseil municipal accepte cette nouvelle convention avec le Conseil Départemental et autorise Monsieur Le Maire à signer cette convention. Voix POUR : 21

8) Logement communal au 2 rue de la Mairie – Désaffectation et déclassement

Un ancien logement de fonction pour enseignants étant inoccupé depuis 2014, et un avis favorable ayant été donné par l'inspecteur d'Académie, il est proposé de se prononcer pour sa désaffectation, en vue de son classement dans le domaine public communal afin de le confier en gestion au CCAS comme logement d'urgence pour des familles en difficulté.

Le conseil Municipal accepte la désaffectation de ce logement et son classement dans le domaine public communal, et autorise Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition avec le CCAS. Voix POUR : 21

9) SDESM – Adhésion des communes de Bois-le-Roi et Bourron-Marlotte

Adhérente au SDESM depuis le 05 Octobre 2010, la Commune doit se prononcer sur la demande d'adhésion des communes de Bois-le-Roi et Bourron-Marlotte à ce syndicat.

Le conseil municipal donne un avis favorable sur ces nouvelles adhésions. Voix POUR : 21

10) Communauté de communes du Pays de Montereau – Composition de l'organe délibérant

Le conseil communautaire de la CCPM a délibéré favorablement en sa séance du 8 avril dernier pour proposer une « entente locale » aux communes membres afin de fixer la composition de l'organe délibérant de la prochaine mandature. Les conseils municipaux doivent se prononcer sur cette composition avant le 31 août prochain. Pour Varennes l'entente locale permettrait d'obtenir 4 sièges au Conseil Communautaire pour le mandat 2020-2026.

Le conseil Municipal donne un avis favorable pour cette entente locale. Voix POUR: 21

11) Communauté de Communes du Pays de Montereau – Accompagnement au règlement général sur la protection des données

La CCPM propose un accompagnement dans le processus de mise en conformité du RGPD aux communes qui en font la demande.

Le conseil municipal autorise l'engagement de la commune dans cette démarche et d'en informer la CCPM. Voix POUR: 21

12) Communauté de Communes du Pays de Montereau – convention fonds de concours Voirie la Grande Garenne

La CCPM propose une convention de financement pour le versement d'un fonds de concours à hauteur de 12.25% pour l'aménagement de voirie et de stationnement sur le site de la Grande Garenne.

Le conseil municipal accepte cette convention et autorise Monsieur le Maire à la signer.

Voix POUR : 21

13) Voirie Grande Garenne – Demande de subvention : Agence de l'Eau Seine Normandie.

Dans le cadre de ce même projet d'aménagement du site de la grande garenne, des emplacements de stationnements écologiques étant prévus ainsi que des installations liées au développement durable, l'Agence de l'Eau peut apporter un soutien financier.

Le conseil municipal sollicite l'Agence de l'Eau afin d'obtenir des subventions pour ces aménagements et autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette démarche. Voix POUR : 21

14) Réalisation d'un Centre de Loisirs – demande de subvention CAF

Le projet de construction d'un nouveau Centre de Loisirs sur le site de la Grande Garenne est toujours à l'étude. Le maître d'œuvre a été désigné en 2018. Le projet est estimé à 1.402.892€HT et une aide financière de 20% peut être apportée par la C.A.F. (en plus de celle de la Région, dossier de contrat d'aménagement régional en cours).

Le conseil municipal sollicite la CAF pour obtenir les aides correspondantes et autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette demande.

Voix POUR : 21

15) Installation de Vidéo Protection sur la commune – demande de subventions

Suite à plusieurs dégradations de biens communaux et de vols subis par des administrés, il est projeté d'installer sur certains équipements communaux ou voies, un système de vidéoprotection ; ces installations peuvent bénéficier de subventions de la Région mais également de Fonds de l'Etat.

Le conseil municipal sollicite les instances susceptibles de subventionner ce projet pour 2019/2020. Voix POUR : 21

16) Convention conservatoire de Musique 2019/2020 :

Depuis 1993, une convention lie la Commune avec le Conservatoire de Musique Gaston Litaize de Montereau afin que les Varennois(es) soient admis(es) aux tarifs des habitants de

Montereau, la Municipalité de Varennes prenant en charge la différence avec les tarifs extérieurs (dit hors Montereau).

Le conseil municipal accepte la nouvelle convention proposée par la Conservatoire de Musique, pour la rentrée scolaire 2019/2020, aux mêmes conditions que les années précédentes et autorise Monsieur le Maire à signer la convention correspondante pour l'année 2019/2020. Voix POUR : 21

17) Labellisation « Lire et faire Lire »

Notre commune souhaite obtenir la labellisation «Ma commune aime lire et faire lire » auprès de la Ligue de l'enseignement.

Pour cela, la bibliothèque du centre socioculturel souhaite s'engager à promouvoir la lecture sur son territoire en favorisant le développement du programme « Lire et faire lire ». Cela engage l'intervention de bénévoles afin d'assurer le lien intergénérationnel avec les enfants de l'école élémentaire. C'est une démarche de découverte de la lecture.

Le conseil municipal valide le dossier de candidature avec les actions telle que présentée et autorise Monsieur le Maire à solliciter le label pour une période de 2 ans et à prendre toute les mesures nécessaires à son application. Voix POUR : 21

18) Jury criminel 2020 – Tirage au sort :

Conformément aux dispositions des articles 260 ainsi que 255, 256 et 257 du Code de Procédure Pénale, il est procédé par tirage au sort sur les listes électorales, à la désignation des Jurés d'Assises pour l'année 2019 (3 fois 2 noms).

19) Adoption de la charte Villes & Territoires – Plan de lutte contre les perturbateurs endocriniens :

En séance plénière du 20 mars 2019, le Conseil régional d'Ile de France a signé la charte Villes et Territoires « sans perturbateurs endocriniens » avec le réseau environnement santé. Charte qui régit le plan d'actions visant à éliminer durablement l'exposition à ces éléments potentiellement nuisibles à la santé.

Le conseil municipal approuve l'application de ce plan de lutte à l'unanimité et autorise Monsieur le Maire à signer cette charte. Voix POUR : 21

20) Avenant au contrat de ruralité.

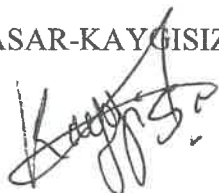
Dans le cadre du contrat de ruralité signé avec la CCPM et l'Etat, il est nécessaire d'accepter un avenant intégrant la modification du programme, la piste cyclable de la rue de la Fontaine des Noues remplaçant la prolongation de la boucle de randonnée.

Le conseil municipal accepte cet avenant et autorise le maire à le signer.

Voix POUR : 21

Le Secrétaire de séance,

Denise YASAR-KAYGISIZ



Le Maire,



José RUIZ

